Une ville pour toutes!

FICHE 1

L'espace public n'est pas neutre

COMPRENDRE LES INÉGALITÉS URBAINES POUR SOUTENIR LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS ÉQUITABLES



centre d'écologie urbaine

Secrétariat à la condition féminine
Québec

Cette fiche vise à aider les personnes professionnelles de l'aménagement et de la participation publique à comprendre comment les inégalités systémiques influencent l'expérience de l'espace public et pourquoi l'ADS+[1] est un outil essentiel pour concevoir des milieux de vie plus équitables.

Elle a été réalisée dans le cadre du projet *Une ville pour toutes !*, financé par le Secrétariat à la condition féminine du gouvernement du Québec. Son contenu a été développé en partenariat avec le comité mobilité de la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM) et Consultations O'yenhra'.

1. L'espace public est-il neutre ?

L'aménagement d'espaces publics équitables est crucial pour s'assurer que toutes et tous aient accès à des espaces de loisir et de socialisation favorables à leur santé physique et mentale. À l'horizon 2030, le Québec et le Canada se sont engagés à « assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.[2] »

Historiquement, plusieurs normes d'aménagement ont été pensées à partir de besoins considérés comme universels. Or, ces normes reflètent davantage l'expérience de certains groupes privilégiés, le plus souvent des hommes cisgenres[1] blancs qui ne sont pas en situation de handicap.

DANS LES FAITS, L'EXPÉRIENCE DE LA VILLE VARIE SELON :

- **le genre**
- **l'âge**
- **la condition physique**
- **l'origine sociale ou migratoire**
- **et d'autres facteurs d'inégalités**

LES POSSIBILITÉS D'UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC DÉPENDENT AINSI À LA FOIS :



de la façon dont l'espace public est aménagé



des caractéristiques des personnes qui l'utilisent

Aménager la ville pour toutes et tous nécessite donc que l'on porte attention aux **discriminations systémiques**[2].

1. Voir Lexique
2. Objectif 11 de la Stratégie fédérale de développement durable

2. Comprendre les inégalités dans l'espace public

Les inégalités vécues dans l'espace public ne sont pas des cas isolés. Elles s'inscrivent dans des systèmes sociaux qui produisent des effets concrets sur les déplacements, le sentiment de sécurité et l'accès à la ville.

Exemples d'inégalités urbaines systémiques

THÈME	ENJEU SYSTÉMIQUE	EXEMPLES D'IMPACTS
Sécurité et sentiment de sécurité	À Montréal, 65 % des femmes ont vécu du harcèlement de rue[3]. Dans la grande région de Québec, 34 % des femmes déclarent un faible sentiment de sécurité lors de déplacements à pied, le soir, dans leur propre quartier[4].	• Adaptation des trajets • Évitement de certains lieux ou horaires • Stratégies d'anticipation du danger
Accessibilité et mobilité	Au Québec, 18 % des femmes vivent avec une incapacité, contre 14 % chez les hommes[5].	• Exclusion de certains espaces publics ou transports inaccessibles • Augmentation des risques de chute et d'isolement en hiver
Rôles sociaux et travail du « care »[6]	Au Québec, les femmes consacrent en moyenne 1 h de plus par jour au travail non rémunéré (ménage, soins, etc.)[7].	• Déplacements complexes (arrêts multiples) • Mobilité avec personnes à charge (poussette, vitesse moindre, etc.)



3. Rapport de recherche sur le harcèlement de rue à Montréal. Courcy et al (2022).
4. Le harcèlement de rue et le sentiment d'insécurité dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Accès transport viable (2024).
5. Les femmes avec incapacité au Québec. Office des personnes handicapées du Québec (2023).
6. Voir Lexique
7. Statistiques de santé et de bien être selon le sexe. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2022).

3. Comprendre les cadres qui structurent ces inégalités

Intersectionnalité[8]

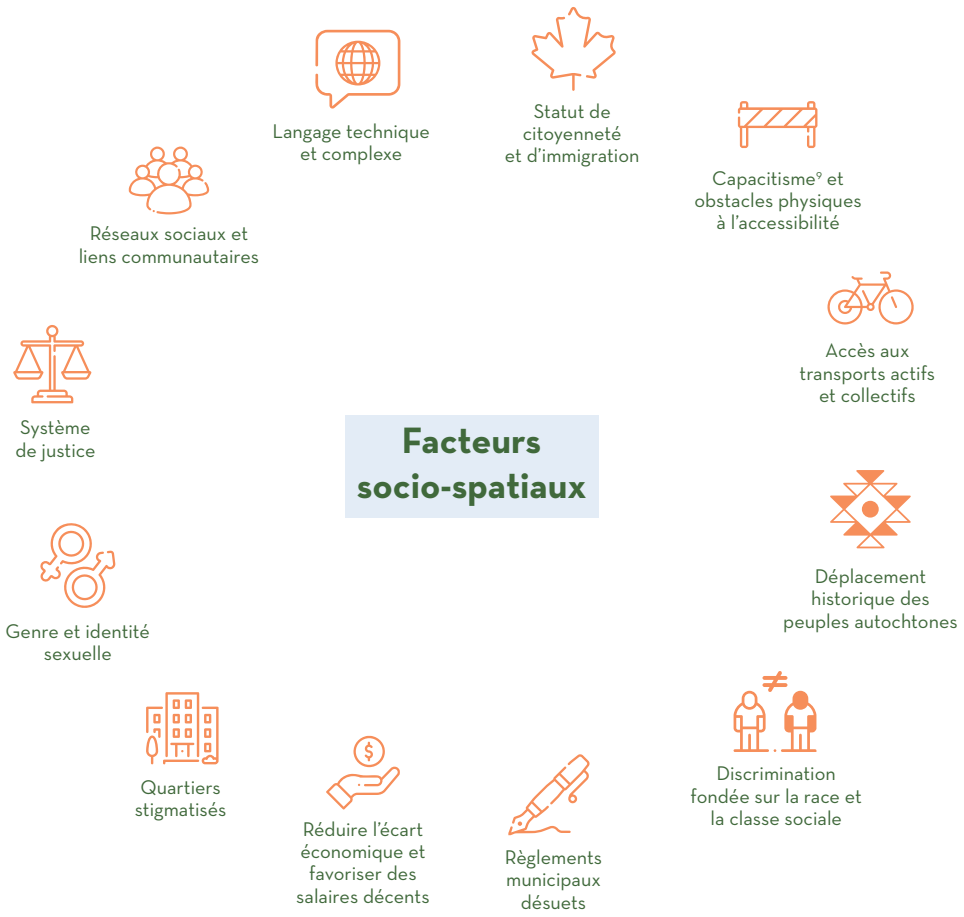
L'intersectionnalité permet de comprendre que les expériences des personnes sont façonnées par plusieurs facteurs d'inégalités qui interagissent entre eux (genre, origine, âge, statut socioéconomique, orientation sexuelle, handicap, etc.).

ELLE MET EN LUMIÈRE QUE :

- **les inégalités ne s'additionnent pas simplement**
- **elles se combinent et produisent des expériences uniques**
- **les savoirs issus des expériences vécues sont essentiels pour concevoir des solutions adaptées**

INTERSECTIONNALITÉ ET AMÉNAGEMENT DES LIEUX

Traduit du visuel Intersectionnality & Placemaking de Jay Pitter[9]



8. Voir Lexique
9. A Call to Courage, Jay Pitter (2020).

Approche décoloniale[10]

Carling Sioui, consultante décoloniale, rappelle que les villes actuelles sont influencées par des rapports de pouvoir hérités de la colonisation, qui ont structuré les façons de concevoir et d'organiser l'espace urbain.

RECONNAÎTRE CET HÉRITAGE PERMET DE :

- **comprendre certaines inégalités persistantes**
- **questionner les normes d'aménagement dominantes**
- **favoriser des pratiques plus équitables**

POUR EN SAVOIR PLUS :

- La **boîte à outil décoloniale** de Mikana
- **Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada**, invitant les municipalités à adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- La consultance autochtone **Consultations O'yenhra'**

Droit à la ville

Le droit à la ville est un principe politique et social qui a été popularisé par le sociologue Henri Lefebvre et entériné par le Canada à travers le Nouveau programme pour les villes de l'ONU (2016). Il affirme que toutes les personnes qui habitent la ville, et non uniquement celles qui sont citoyennes au sens légal, devraient pouvoir exercer un pouvoir réel sur leur milieu de vie.

CECI REPOSE SUR DEUX DIMENSIONS INDISSOCIABLES :

- **Le droit d'habiter une ville qui répond à nos besoins :** se loger dignement, obtenir un emploi et l'exercer dans des conditions justes, se déplacer librement et en sécurité, accéder aux services et espaces publics.
- **Le droit de participer à la transformation de la ville :** initier des projets, prendre part aux débats et influencer les décisions qui façonnent notre environnement.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'APPLICATION DE CES DROITS À L'ESPACE PUBLIC :

- La **Charte montréalaise des droits et responsabilités** (2006) a notamment enchâssé le droit d'initiative citoyenne et à des services pour rendre l'espace public accessible
- Les villes de **Toronto** (2021) et de **Vancouver** (2020) ont créé des plans visant à assurer l'inclusivité des espaces publics de leur centre-ville

10. Voir Lexique

4. Comment agir pour plus d'équité ?

L'Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+)

L'ADS+ est une approche qui permet de prendre en compte les inégalités dans la conception de politiques, de programmes et d'aménagements. Elle repose sur une idée centrale : les personnes les plus marginalisées doivent être au cœur de la réflexion pour éviter de reproduire les inégalités.

EN PRATIQUE, L'ADS+ PERMET DE :

- **identifier les groupes les plus touchés par un enjeu**
- **adapter les interventions aux réalités différenciées**
- **réduire la reproduction des inégalités**

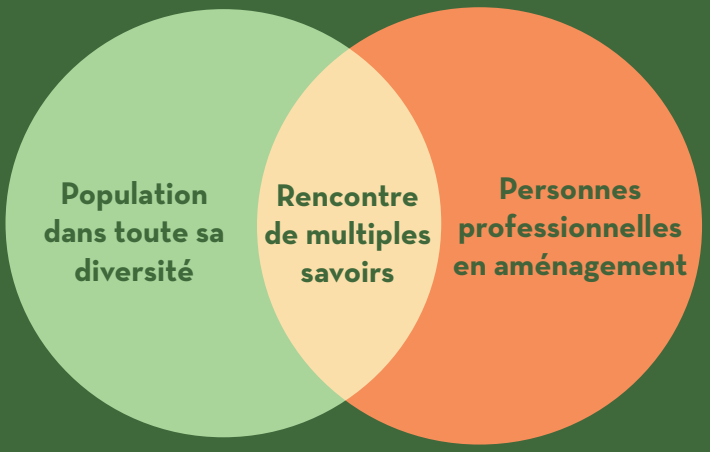
INSTITUTIONNALISATION PROGRESSIVE DE L'ADS+

1996 Le Canada met en place l'Analyse comparative selon les sexes

1997 Le Québec adopte l'Analyse différenciée selon les sexes

2018 La Ville de Montréal intègre l'ADS+ dans ses politiques[11]

La participation citoyenne : rencontre des savoirs



MENER DES PROCESSUS PARTICIPATIFS PERMET DE METTRE EN RELATION :

- **les savoirs techniques des spécialistes en aménagement**
- **les savoirs expérientiels des personnes qui habitent la ville**

La rencontre de ces deux savoirs favorise le dialogue et permet d'enrichir la compréhension des enjeux urbains. Toutefois, cette rencontre nécessite la mise en place de conditions favorables, notamment : la participation effective de groupes diversifiés, l'accessibilité des démarches et la réduction des barrières à la participation.

Aménager des espaces publics plus équitables ne consiste pas à répondre à un seul groupe, mais à reconnaître la diversité des expériences urbaines. Cela implique de comprendre les inégalités systémiques, d'intégrer les savoirs des personnes concernées et d'adapter les pratiques d'aménagement (fiche 2) et de participation (fiche 3).

11. Égalité entre les femmes et les hommes. Ville de Montréal (2026). Pour d'autres ressources et références, consultez cette annexe.